

Indemnisation des atteintes à l'intégrité selon la LAA

table 1 (Révision 2000)

Atteinte à l'intégrité résultant de troubles fonctionnels
des membres supérieurs

Publié par les médecins de la
Caisse nationale suisse
d'assurance en cas d'accidents

Suva
6002 Lucerne, Case postale
Téléphone 041-419 51 11

Taux d'atteinte à l'intégrité résultant de troubles fonctionnels des membres supérieurs

Perte fonctionnelle totale	50 %	Suva
--------------------------------------	------	------

Epaule

bloquée en adduction	30 %
mobile jusqu'à 30° au-dessus de l'horizontale	10 %
mobile jusqu'à l'horizontale	15 %
luxation non réduite	25 %
luxation récidivante	10 %

Périarthrite scapulo-humérale

légère	0 %
moyenne	10 %
grave	25 %

Remarque: l'évaluation de l'atteinte à l'intégrité causée par la périarthrite scapulo-humérale se fonde sur l'atteinte due à une omarthrose de même gravité.

Coude:

bloqué en extension	25 %
bloqué à environ 30°	20 %
bloqué à 90°	20 %
mobile entre 0°-30°-90°	10 %
mobile entre 0°-90°-135°	10 %

Avant-bras:

perte de la pronation	10 %
perte de la supination	10 %
perte de ces deux fonctions	20 %

Poignet:

bloqué en extension, avec perte de la pronation et de la supination	25 %
bloqué en flexion ou en extension à 45°	30 %
Arthrodèse radio-carpienne	15 %
Arthrodèse intracarpienne	10 %

Paralysies:

Paralysie supérieure du plexus brachial (Erb)	30 %
Paralysie inférieure du plexus brachial (Klumpke)	35 %
Paralysie totale du plexus	50 %
Paralysie du nerf axillaire	25 %
Paralysie du nerf du grand dentelé	15 %
Paralysie du nerf spinal	10 %
Paralysie du nerf cubital: proximale	15 %
distale (musculature intrinsèque de la main)	10 %
Paralysie du nerf radial: proximale (de l'articulation du coude)	25 %
distale (de l'articulation du coude)	10 %
Paralysie du nerf médian: proximale	20 %
distale (musculature intrinsèque de la main)	15 %